

25

cents, ça vaut la peine.



À compter du 1^{er} novembre,
la consigne sur les grosses
bouteilles de verre* est de
25 cents.



consignaction

* De 500 ml à 2 l.

Consigne sur la bière :

**changement
important**



Le 1^{er} novembre, la consigne sur les grosses canettes de bière passe de 20 cents à 10 cents. Retournez vos canettes de plus de 450 ml au plus tard le 15 novembre pour obtenir votre remboursement à 20 cents.

 **consignaction**

25

cents, ça vaut la peine.



À compter du 1^{er} novembre,
la consigne sur les grosses
bouteilles de verre* est de
25 cents.



consignaction

* De 500 ml à 2 l.

Consigne sur la bière :



**changement
important**

Le 1^{er} novembre, la consigne sur les grosses canettes de bière passe de 20 cents à 10 cents. Retournez vos canettes de plus de 450 ml au plus tard le 15 novembre pour obtenir votre remboursement à 20 cents.

 **consignaction**

25

cents, ça vaut la peine.



À compter du 1^{er} novembre,
la consigne sur les grosses
bouteilles de verre* est de
25 cents.

 **consignaction**

* De 500 ml à 2 l.

Consigne sur la bière :

**changement
important**



Le 1^{er} novembre, la consigne sur les grosses canettes de bière passe de 20 cents à 10 cents. Retournez vos canettes de plus de 450 ml au plus tard le 15 novembre pour obtenir votre remboursement à 20 cents.

 **consignaction**

25 cents, ça vaut la peine.



À compter du 1^{er} novembre, la consigne sur les grosses bouteilles de verre* est de 25 cents.

* De 500 ml à 2 l.

 **consignaction**

Consigne sur la bière :

**changement
important**



Le 1^{er} novembre, la consigne sur les grosses canettes de bière passe de 20 cents à 10 cents. Retournez vos canettes de plus de 450 ml au plus tard le 15 novembre pour obtenir votre remboursement à 20 cents.

 **consignaction**

25

cents, ça vaut la peine.



À compter du 1^{er} novembre,
la consigne sur les grosses
bouteilles de verre* est de
25 cents.

 **consignation**

* De 500 ml à 2 l.

Consigne sur la bière :

**changement
important**



Le 1^{er} novembre, la consigne sur les grosses canettes de bière passe de 20 cents à 10 cents. Retournez vos canettes de plus de 450 ml au plus tard le 15 novembre pour obtenir votre remboursement à 20 cents.

 **consignaction**